



delifol



CERTIFICAT DE GARANTIE

Pour les revêtements de piscines delifol que nous livrons, nous accordons au client qui s'est approvisionné chez nous une garantie de

15 ans en ce qui concerne la fonction d'étanchéité du revêtement.

Étendue de la garantie:

En cas de légitime réclamation portant sur un vice dû à une défectuosité du matériel, cette garantie englobe la livraison et la fourniture gratuites du matériel de rechange nécessaire, de même nature ou de nature équivalente. Par ailleurs, les frais de pose occasionnés pour l'élimination du vice seront remboursés (salaires réellement payés sur les chantiers de construction, en fonction de l'usage local ou de l'activité professionnelle).

La garantie démarre avec la livraison du revêtement de piscine delifol par l'installateur-poseur au client, ou au plus tard, 6 mois suivant la date d'établissement de la facture par Chemoform AG.

La période de garantie n'est pas prolongée du fait d'une livraison de remplacement et/ou d'une retouche.

Les divergences acceptées d'après les usages commerciaux ou de faibles divergences au niveau de la qualité, du poids, de l'épaisseur, de la largeur, des matériaux de fabrication, de la surface, du dessin et de la couleur ne sont pas considérées comme des vices de marchandise.

Cette garantie s'applique à condition que:

- nos instructions de pose en vigueur soient respectées et que les produits et accessoires nécessaires qui y sont mentionnés soient utilisés;
- l'eau soit entretenue conformément aux normes sanitaires CEE en vigueur;
- nous soyons immédiatement informés du dommage et que l'occasion nous soit donnée d'aller voir le bassin défectueux ou endommagé et de vérifier le dommage.

La garantie ne couvre pas les dommages causés par un tiers ou les dommages dûs à un cas de force majeure, les dommages dûs à une construction défectueuse ou à un sol inadapté sur lequel repose la piscine, les dommages dûs à une pose exécutée de manière incompétente ainsi que les dommages causés par des produits chimiques. Le client ne peut faire valoir ses droits à garantie vis-à-vis de la Société Chemoform AG que s'il ne peut se retourner, avec succès, contre l'installateur-poseur, qui s'est procuré le revêtement delifol chez Chemoform AG, du fait de l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire portant sur les actifs de la société de l'installateur-poseur ou pour d'autres raisons juridiques.

Client : _____

Poseur : _____

Chantier / Lieu : _____

Type delifol : _____

Quantité m² : _____

Date : _____

Consignes d'exploitation

Pour les piscines équipées d'une membrane armée

A 1 – **LA POSE** doit respecter les normes AFNOR NFT54804 ou celles en vigueur, et mise en œuvre par un professionnel.

A 2 – **L'EAU de REMPLISSAGE** sera d'origine du réseau ou conforme avec la norme CEE en vigueur pour d'autre provenance. Les eaux de forage et puits sont déconseillées et annulent toutes garanties du fabricant.

A 3 – **FILTRATION** celle-ci doit être installée conformément à la législation. Cela peut-être des filtres à Zéolite, Diatomées, Sable, Verre, Cartouche. La durée de filtration doit être en fonction de la température de l'eau et effectuée aux périodes les plus chaudes de la journée. Exemples pour bassins privés, pour les bassins publics se conformer aux normes en vigueur

- Température de l'eau 20° filtration minimum 10 h /jour ex : de 10h à 20 h
- Température de l'eau 28° filtration minimum 14 h /jour ex : de 8 h à 22 h
- Température de l'eau 30 à 34° filtration minimum 24 h /jour (34°température maxi autorisée pour le delifol)

Attention : Une filtration longue mais lente est beaucoup plus efficace et surtout doit être adaptée à la capacité du filtre. Elle représente 75% du traitement de l'eau

A 4 – **TRAITEMENT DE L'EAU**, tous les concepts sont tolérés dans la mesure de leurs conformités légales (NF CEE etc.) et déclarés compatible avec les PVC-P par leurs fabricants. C'est à l'utilisateur final de s'informer au préalable de cette compatibilité.

A 5 – **PARAMETRES DE L'EAU** ils doivent être en conformité avec la législation en vigueur à savoir :

T.A.C (Alcalinité) plus elle est élevée plus le pH sera stable son Taux doit être entre 10° et 15°

T.H (Dureté) elle ne doit jamais être en dessous de 8° son taux doit être entre 20 et 25°

PH paramètre d'une eau acide ou Basique l'idéal étant 7 Taux moyen entre 6.9 et 7.4

Attention ! Pour le PH celui-ci varie selon les types de produits utilisés sous peine de désordre. Cette liste n'est pas exhaustive

CHLORE respecter les normes en vigueur en bassins recevant public et/ou privée

PHMB taux entre 30 et 40 ppm = pH 7.2 à 7.8

BROME taux entre 1 et 2 ppm = pH 7.6 à 8.0

Attention : la valeur du PH est très importante lorsqu'il est trop bas le pouvoir oxydant de l'eau augmente fortement et peut provoquer des décolorations importantes, des plis, ondulations ou déformations irréversibles.

Le CHLORE stabilisé, ces produits contiennent de l'acide cyanurique celui-ci est très dangereux pour les revêtements PVC-P son taux idéal 30 ppm et maximum de 75 ppm (ppm1=1mg/l). En cas d'excès il bloque l'action du chlore il faut donc procéder au renouvellement de 50% minimum de l'eau du bassin. Un excès peut provoquer une décoloration irréversible. CHLORATION CHOC elle peut provoquer une décoloration de la membrane armée si les paramètres de l'eau ne sont pas conformes, en particulier un PH trop bas augmentera le pouvoir oxydant. Respectez les consignes de votre piscinier.

Avant toute intervention demandez conseil à votre piscinier ! Le cuivre ou sulfate de cuivre et dérivés sont interdits

A 6 – **TENUE DES COULEURS** Les membranes armées delifol sont pigmentées dans la masse et les décors sont appliqués à chaud d'où leurs très grandes résistances. De ces techniques de productions, il apparaît dans le temps un processus de décoloration. Ce phénomène est considéré comme normal et naturel. Les couleurs très foncées ont un éclaircissement normal au contact de l'eau. Les électrolyseurs de sel produisant du chlore devront être suivis par le client final. Comme les fabricants le stipulent, une vérification de taux de chlore sera à effectuer chaque semaine pour ne pas dépasser 1.4 ppm avec un pH compris entre 6.9 et 7.4.

A 7 – **LIGNE D'EAU** son entretien et nettoyage doit être fréquent et régulier. Il est indispensable pour éviter les incrustations. Notre produit, le Deliclean a été spécialement élaboré pour nos membranes. Il vous facilitera considérablement l'entretien par son efficacité. Les crèmes solaires et produits autobronzants sont proscrits dans les bassins équipés de PVC ou Liner car ils provoquent des tâches indélébiles.

A 8 – **HIVERNAGE** dès la fin de son utilisation la piscine doit être hivernée. Il doit s'effectuer à une température de 10° maximum. Il est conseillé de couvrir votre piscine pendant la période d'hivernage et la laisser remplie.

Vous devez veiller à ce que les paramètres de votre eau restent conformes aux normes en vigueur.

A 9 – **VIDANGE** maxi 72 heures elle doit être effectuée par un professionnel. Si votre bassin est équipé, comme il se doit, d'un puits de décompression relié à un drain périphérique et équipé d'une pompe immergée il n'y a pas de risque. Dans le cas contraire, les risques sont importants. A savoir en cas de fuites ou d'infiltrations d'eaux extérieures sous la membrane, des plis vont se former, aléatoires ou dans le sens des soudures ce désordre est irréversible. La vidange de votre bassin sans puits de décompression sera à vos risques et périls. **Nettoyage en haute pression interdit.**

DESORDRES ET SOLUTIONS

LES PLIS : Ceux-ci sont d'origines diverses. Visibles la mise en eau ou dans les mois = pose non conforme. Plis importants souvent dans le sens des soudures = présence d'eau sous la membrane, fuite infiltration (irréversible). Plis ou ondulations autour de la Bonde fond avec décoloration = excès de produits, sans décoloration infiltration d'eau ou fuite. Plis aléatoires, surdosage de produits avec pH, TAC, TH trop bas et température élevée, vidange du bassin sans puits de décompression (irréversible). Cette liste n'est pas exhaustive.

Les Tâches et Décolorations

Les tâches sont d'origines diverses : une eau mal paramétrée ou traitée insuffisamment, excès de produits, filtration insuffisante, présence de métaux en proportion importante, surcharge de sulfate etc. Un mauvais ou une absence de drainage périphérique de la piscine peut provoquer une accumulation d'eau derrière la membrane favorisant ainsi une prolifération de matières organiques qui vont migrer à travers la membrane (le PVC-P n'est pas étanche au gaz). Le drainage de la piscine ne doit en aucun cas être relié à d'autres drainages ou évacuations externes (maison, ateliers, jardins, champs etc.). Il ne doit pas non plus servir à l'évacuation des eaux de lavage du filtre de la piscine. Ne jamais laisser de galets de chlore ou brome dans les pompes ou skimmer etc, filtration à l'arrêt sous risque de décoloration du PVC.

Ne jamais nettoyer le PVC à la haute pression ..Cette liste n'est pas exhaustive.